

Ile colloque sur l'industrialisation du bâtiment : Belgrade, juillet 1966

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **38 (1966)**

Heft 10

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

II^e colloque sur l'industrialisation du bâtiment

Belgrade, juillet 1966

78

6. Que pendant l'élaboration des projets des actions soient conduites parallèlement en vue d'une prise de conscience des problèmes par les populations elles-mêmes.

7. Que l'aménagement du territoire précède partout les décisions d'implantation de l'industrie et de l'habitat.

8. Que l'urbanisme des espaces habités soit conçu dans la perspective d'une évolution à longue échéance et en aucun cas sous la pression de la détresse.

9. Que dans les régions où aucune autre solution n'est possible les ressources disponibles pour l'habitat soient mobilisées pour assurer les infrastructures essentielles, en particulier par l'équipement de terrain sous forme de «trames d'accueil» ou «trames sanitaires» avant d'entreprendre d'autres réalisations fragmentaires.

10. Que soit favorisée l'auto-construction par la mise à disposition de terrains, de matériaux, et par les conseils des techniciens.

11. Que, dans les pays qui ont des ressources en matériaux ou en main-d'œuvre, soient améliorées, développées ou créées des techniques adaptées à cet état de choses, de préférence à une industrialisation appliquée sans discernement.

12. Que l'on devra éviter toute recherche d'économie risquant d'engendrer des défauts qui ne puissent être réparés dans l'avenir.

Ils invitent les architectes :

13. A insister en toute circonstance pour qu'ils puissent accomplir pleinement leur devoir de participer à l'élaboration des programmes dans l'esprit de ce qui vient d'être énoncé.

Ils invitent l'Union internationale des architectes :

14. A donner la plus large diffusion aux documents issus du présent colloque.

15. A apporter son concours à toute mesure tendant à la formation des cadres techniques locaux.

16. A prendre l'initiative d'une action d'information et de propagande dans le cadre des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales et nationales.

17. A provoquer ou à organiser de nouveaux colloques du genre de celui de Bucarest, auxquels il serait souhaitable que participent des représentants qualifiés des pays économiquement sous-développés.

La conclusion des travaux du Congrès de l'UIA, qui s'est tenu à Londres en 1961, affirmait que l'industrialisation de la construction serait la nouvelle donnée de l'évolution de l'architecture.

Lors de la réunion de la Commission de la recherche, qui a eu lieu à Moscou en 1962, la nécessité d'orienter au départ l'industrialisation de la construction a été reconnue.

Le premier colloque sur l'industrialisation du bâtiment, qui s'est tenu à Delft en 1964, a affirmé la pérennité de l'architecture et précisé le rôle que doit jouer l'architecte en liaison avec le technicien et les spécialistes.

Dans ce sens, les représentants de l'UIA ont participé au Congrès du CIB à Copenhague en 1965, et des relations suivies ont été établies avec cet organisme.

Le colloque de Belgrade, réunissant architectes et ingénieurs, après avoir étudié les conditions nécessaires à la liberté de conception des ouvrages, estime que les architectes doivent prendre conscience de leur rôle dans tous les domaines de la construction, et provoquer l'évolution des systèmes actuellement employés, sans attendre que cette évolution s'opère d'elle-même.

Tout système de construction industrialisée doit présenter à l'avenir, en dehors des avantages économiques qui doivent être systématiquement recherchés et développés :

– un degré élevé d'adaptation fonctionnelle au programme de construction ;

– un degré élevé d'adaptation à l'évolution de l'aménagement intérieur du volume bâti ;

– un degré élevé de souplesse dans la composition architectonique et urbaine.

Il faut pour cela que :

1. La formation des futurs architectes soit orientée vers les problèmes que pose la production industrialisée des bâtiments.

2. Soit développée et poursuivie en liaison étroite avec les organismes nationaux et internationaux de recherche une politique d'investigation dans les domaines de la conception (fonctionnelle et formelle) et de la réalisation (matériaux, moyens de production et techniques de mise en œuvre), et que l'analyse des programmes soit liée à l'étude des besoins humains réels, tant physiques que psychiques.

3. Soient établies progressivement une définition et une programmation des différents éléments-objets – structurels et de remplissage – constituant les ouvrages à industrialiser, et la mise au point de leur liaison.

4. Soient poursuivies et approfondies les études dans le domaine de la coordination modulaire comme étant la condition nécessaire à la production de masse dans un système de préfabrication ouverte.

5. Se fasse l'analyse critique des réalisations et s'organise l'échange sur le plan international des renseignements ainsi obtenus, sur une même base objective.

Le programme de la production industrialisée de bâtiments doit être basé sur une prospective dont les deux éléments de base sont:

- a) le fait que les futurs occupants des logements et des villes que nous projetons maintenant auront un pouvoir économique qui leur autorisera des exigences beaucoup plus importantes que celles des hommes d'aujourd'hui;
- b) notre connaissance de ces futurs besoins et par là même du détail de ces futurs programmes reste nécessairement imparfaite.

Aussi on peut penser que l'évolution se manifestera par la réalisation industrialisée de «macrostructures» permettant l'adaptation coordonnée modulairement de «microstructures» répondant aux diverses exigences des programmes.

Les premières seront la résultante du concept d'aménagement et d'équipement urbain; elles en détermineront l'aspect spatial.

Les secondes fixeront le cadre intérieur des activités humaines et pourraient en exprimer extérieurement leur diversité.

Dans l'immédiat, et en ce qui concerne les bâtiments d'habitation, il est nécessaire que les industries de la construction soient organisées pour produire les éléments de bâtiments différents, et que soient éliminés les systèmes qui imposent des servitudes définitives à l'habitation.

En ce qui concerne les bâtiments d'éducation et de santé, une attention particulière devra être portée sur les possibilités de transformations internes qu'imposera l'évolution constante des méthodes pédagogiques et cliniques. Les bâtiments industriels n'impliquant pas une structure

IV^e séminaire d'architecture industrielle

Montreux-La Tour-de-Peilz, 15-21 mai 1966

L'architecte et l'urbaniste en face des grands travaux de l'énergie, du trafic et de l'assainissement

Conclusions

Cinquante architectes de vingt-cinq pays réunis à La Tour-de-Peilz pour aborder le thème de l'architecte et de l'urbaniste en face des grands travaux de l'énergie, du trafic et de l'assainissement,

- après avoir entendu des exposés variés et complets sur l'ensemble de ces travaux,
 - après avoir visité ceux dont la région du Léman et du Valais offre un choix étendu,
- ont confronté leurs vues sur le problème et ont adopté les conclusions qui suivent:

1. Jusqu'à nos jours les problèmes des grands travaux concernant l'énergie, le trafic et l'assainissement étaient relativement peu complexes et leur localisation était dictée essentiellement par des conditions naturelles et techniques.

La situation actuelle et plus encore celle de notre avenir nous amènent à considérer deux éléments nouveaux:

- a) les techniques à notre disposition permettent de nous libérer des contraintes passées de telle façon que nous

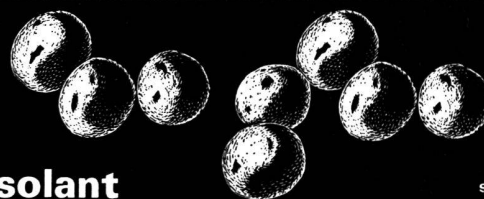
particulière pourront être intégrés dans les macrostructures des zones d'habitat, chaque fois que l'exercice de l'activité qui s'y développe n'apportera aucune gêne de voisinage, cela dans l'optique d'une disposition étagée verticalement.

Simultanément des solutions permettant d'une façon économique de réaliser des grandes portées et de dégager l'expression architecturale qui doit en découler seront recherchées.

L'industrialisation dans les divers pays y compris ceux en voie de développement sera commandée par des conditions régionales définissant les aspects économiques, sociaux et culturels particuliers.

Léca®

agrégat pour béton isolant



Prix départ usine
d'Olten
Fr. 34.-/m³

SA HUNZIKER+CIE